

2008/8823 - Programmation financière 2008 au titre du plan local pour l'insertion et l'emploi et du volet emploi-insertion du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial)
(BMO du 04/02/2008, p. 0226)

Rapporteur : Mme CARRET Evelyne

Mme CARRET Evelyne, rapporteur : Oui, c'est un avis favorable pour ces deux rapports, la programmation financière 2008 au titre de l'insertion et l'emploi pour l'un, la poursuite d'une action avec la CGPME pour l'autre.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(MM. Broliquier, Daclin, Mmes Mailler, Bargoin, Carret, Desbazeille, Favier, M. Téodori ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)